

**CONCOURS EXTERNE  
DE LIEUTENANT DE 1<sup>e</sup> CLASSE  
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
SESSION 2024**

**ÉPREUVE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant de première classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

**Recto**

*Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.*

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable (pas de feutre) sur votre grille de réponses dans le respect des consignes transmises.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon et/ou l'original du questionnaire ne seront pas corrigés.

**Ce sujet comprend 14 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

## Questionnaire à choix multiples - 60 QUESTIONS

\*\*\*\*

Répondez aux questions en indiquant la ou les réponse(s) **uniquement sur la grille de réponses**

Il y a une ou plusieurs réponses possibles par question.

**Le barème de correction est le suivant :**

- **réponse correcte : + 1 point**
- **réponse partiellement juste ne contenant pas de réponse fausse : + 0,5 point**
- **réponse totalement fausse ou contenant une réponse fausse : - 0,25 point**
- **absence de réponse : - 0,25 point**

Il sera attribué au candidat une note comprise entre 0 et 20.

1. Quel est le premier texte constitutionnel mentionnant la laïcité ?
  - A. La loi du 11 février 2005
  - B. La loi du 9 décembre 1905
  - C. Le décret du 23 décembre 2021
  - D. La Constitution instaurant la V<sup>e</sup> République
  
2. Les titulaires de pouvoirs de police administrative générale sont :
  - A. Le Président de la République, le ministre de l'intérieur et les préfets
  - B. Le Président de la République, le Premier ministre et les préfets
  - C. Le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et les maires
  - D. Le Premier ministre, les préfets et les maires
  
3. En quelle année a été instaurée l'élection au suffrage universel direct pour le Président de la République ?
  - A. 1955
  - B. 1959
  - C. 1962
  - D. 1966
  
4. De quelle(s) année(s) date(nt) les "lois Defferre" ?
  - A. 1958
  - B. 1982
  - C. 1983
  - D. 1988
  
5. Combien de sénateurs y a-t-il en France ?
  - A. 384
  - B. 378
  - C. 348
  - D. 328
  
6. Que signifie le sigle "3DS", concernant la loi du 21 février 2022 ?
  - A. Décentralisation, Déconcentration, Développement et Simplification
  - B. Différenciation, Décentralisation, Décomplexification et Simplification
  - C. Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique
  - D. Décentralisation, Différenciation, Décomplexification et Simplification de l'action publique

7. Quelles sont les collectivités territoriales de la République mentionnées dans l'article 72 de la Constitution ?
- A. Les départements d'outre-mer
  - B. Les collectivités d'outre-mer
  - C. Les collectivités à statut particulier
  - D. Les départements
8. A quelle date débute l'exercice budgétaire ?
- A. Le 1<sup>er</sup> janvier
  - B. Le 15 avril
  - C. Le 1<sup>er</sup> décembre
  - D. Le 31 décembre
9. En quelle année a été conclu le Traité établissant la Communauté européenne du charbon et de l'acier ?
- A. 1949
  - B. 1951
  - C. 1953
  - D. 1955
10. Quel(s) Etat(s) membre(s) de l'Union européenne n'a ou n'ont pas encore adopté l'euro ?
- A. Pays-Bas
  - B. Finlande
  - C. Danemark
  - D. Irlande
11. Quelle(s) institution(s) n'est ou ne sont pas une ou des institution(s) de l'Union européenne ?
- A. Conseil européen
  - B. Conseil de l'Union européenne
  - C. Conseil de l'Europe
  - D. Commission européenne
12. Natura 2000 est :
- A. Un programme de mise en œuvre de la politique agricole
  - B. Un dispositif de mise en œuvre de la COP23
  - C. Un dispositif non-contraignant de prise en compte de l'environnement
  - D. Un réseau européen regroupant des sites naturels ou semi-naturels présentant une grande valeur en matière de biodiversité

13. Quelle est la durée du mandat de la commission européenne ?
- A. 5 ans
  - B. 6 ans
  - C. 7 ans
  - D. 4 ans
14. De quelle(s) échelle(s) peut-on se servir pour mesurer l'intensité des cyclones tropicaux ?
- A. BEAUFORT
  - B. FUJITA
  - C. RICHTER
  - D. SAFFIR-SIMPSON
15. En risques chimiques, il existe un ou plusieurs « seuil(s) », qui peut ou peuvent être :
- A. SEI (Seuil des Effets Irréversibles)
  - B. SOL (Seuil Olfactif Limité)
  - C. SEL (Seuil des Effets Létaux)
  - D. SLI (Seuil Létal Immédiat)
16. À quel(s) type(s) de visite(s) peut procéder la commission de sécurité ?
- A. La visite de réception
  - B. La visite technique
  - C. La visite périodique
  - D. La visite exceptionnelle
17. En prévention, concernant les établissements spéciaux, lequel ou lesquels n'existe(nt) pas ?
- A. CTS
  - B. REF
  - C. SA
  - D. SG
18. Quel est l'outil de gestion opérationnel à disposition du préfet de département ?
- A. Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
  - B. Le poste de commandement communal
  - C. Le centre opérationnel départemental
  - D. Le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
19. Quelle(s) sont la ou les fonction(s) pouvant être occupée(s) par un chef de groupe au sein d'un poste de commandement niveau colonne ?
- A. Officier sécurité
  - B. Officier anticipation
  - C. Officier renseignements
  - D. Officier moyens

20. Quels sont les principes qui permettent aux particules toxiques et/ou aux résidus de combustion de se fixer sur les EPI ?
- A. L'absorption
  - B. L'intoxication
  - C. L'adsorption
  - D. La contamination
21. Par qui est arrêté le règlement opérationnel ?
- A. Le DDIS
  - B. Le préfet de département
  - C. Le PCASDIS
  - D. Le maire
22. En radioactivité, quelle unité désigne l'activité ?
- A. Curie
  - B. Becquerel
  - C. Sievert
  - D. Gray
23. Parmi les propositions, quels sont les niveaux de classement possibles pour une ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement) ?
- A. P = Préalable
  - B. E = Enregistrement
  - C. R = Restriction
  - D. A = Autorisation
24. Quels sont les dangers pouvant être associés au risque hydrogène ?
- A. Risque d'asphyxie
  - B. Risque thermique
  - C. Risque explosif
  - D. Risque cryogénique
25. Le gaz de pétrole liquéfié, ou GPL, se compose d'un mélange d'hydrocarbures légers stockés à l'état liquide. Quels sont-ils ?
- A. Propane
  - B. Méthane
  - C. Butane
  - D. Hydrogène

26. De quoi se compose(nt) les Services d'Incendie et de Secours ?
- A. Du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille (BMPM)
  - B. Des services départementaux, territoriaux et locaux
  - C. De la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)
  - D. Des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC)
27. Quelle(s) réponse(s) concernant le Centre Interministériel de Crise est ou sont correcte(s) ?
- A. Il est placé sous l'autorité du ministère de l'intérieur
  - B. Il est dirigé par le Directeur de la DGSCGC
  - C. C'est l'outil de gestion interministérielle des crises
  - D. Il est activé par le préfet de police de Paris
28. Quelle(s) réponse(s) concernant le SDIS est ou sont correcte(s) ?
- A. C'est un établissement public national
  - B. C'est un établissement public administratif
  - C. Il dispose d'une autonomie financière
  - D. C'est un établissement industriel et commercial
29. Quelle(s) réponse(s) concernant le Directeur Départemental d'un SDIS est ou sont correcte(s) ?
- A. C'est un officier supérieur de Sapeurs-Pompiers
  - B. Il est placé sous la double autorité du préfet et du président de son conseil d'administration
  - C. Il est placé sous l'autorité du représentant de l'État dans le département pour la direction des actions de prévention relevant du service d'incendie et de secours
  - D. Il est placé sous l'autorité et la tutelle du représentant de l'État dans le département pour la gestion administrative et financière de l'établissement dont il a la charge
30. Dans les documents structurant un SDIS, quelle(s) réponse(s) concernant le SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) est ou sont correcte(s) ?
- A. Il précise les principes de mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
  - B. Il est révisé tous les cinq ans
  - C. Après avis du conseil départemental, le représentant de l'État dans le département arrête le SDACR sur avis conforme du conseil d'administration du service d'incendie et de secours
  - D. Il est élaboré par le SIS sous l'autorité du préfet
31. Quelle(s) réponse(s) concernant les réserves communales de sécurité civile est ou sont correctes ?
- A. Elles sont placées sous l'autorité du DDSIS
  - B. Elles sont placées sous l'autorité du maire
  - C. La circulaire de 2005 est relative à ces réserves
  - D. Les réservistes sont bénévoles pour un engagement de 6 ans renouvelable

32. Qu'est-ce qu'un PCS, aux termes de la loi MOSC (Modernisation de la Sécurité Civile) ?
- A. Il s'agit d'un Plan Communal de Sauvegarde
  - B. Il s'agit d'un Plan Communal de Sécurité
  - C. Il s'agit d'un Plan Communal de Sauvetage
  - D. Il s'agit d'un Plan Communal de Secours
33. A quoi correspond la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 ?
- A. Elle précise les missions des SDIS
  - B. C'est la loi de la modernisation de la Sécurité Civile
  - C. Elle instaure une nouvelle organisation territoriale des SDIS : la départementalisation
  - D. Elle crée l'établissement public Service Départemental d'Incendie et de Secours
34. Qui nomme les lieutenants de Sapeurs-Pompiers ?
- A. La nomination intervient par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du président du conseil d'administration
  - B. La nomination intervient par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du préfet
  - C. La nomination intervient par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration
  - D. La nomination intervient par arrêté conjoint du DDSIS et du président du conseil d'administration
35. Dans un SDIS, que comprend la direction ?
- A. Le DDSIS
  - B. Le DDSIS adjoint
  - C. Le médecin Chef de la sous-direction santé
  - D. Les chefs de groupement
36. Quelle(s) réponse(s) concernant les catégories de SIS est ou sont correcte(s) ?
- A. Il sont classés par catégorie de 1 à 4
  - B. Ils sont classés par le nombre d'interventions annuel
  - C. Les Sapeurs-Pompiers Professionnels, Volontaires, les membres du Service de Santé et de Secours Médical ainsi que les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés sont pris en compte pour le classement d'un SDIS
  - D. Il sont classés par catégorie A.B.C
37. Parmi les propositions suivantes relatives aux différentes catégories de la fonction publique territoriale, laquelle ou lesquelles est ou sont exacte(s) ?
- A. Un Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe est classé en catégorie B
  - B. Un Capitaine de Sapeurs-Pompiers professionnels est classé en catégorie B+
  - C. Un Commandant de Sapeurs-Pompiers professionnels est classé en catégorie A
  - D. Un Lieutenant-Colonel de Sapeurs-Pompiers Professionnels est classé en catégorie A+

38. Quelle unité a été militarisée le 29 juillet 1939 ?
- A. La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
  - B. Le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille
  - C. Les Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile
  - D. Aucune réponse ne convient
39. La DGSCGC (Direction Générale De La Sécurité Civile Et De La Gestion Des Crises) est placée sous l'autorité :
- A. D'un Contrôleur général de Sapeurs-Pompiers
  - B. Du préfet de police de Paris
  - C. D'un général de l'armée de terre
  - D. Aucune réponse ne convient
40. Combien existe-il de zones de défense et de sécurité en France métropolitaine et outre-mer ?
- A. 8
  - B. 10
  - C. 12
  - D. 15
41. Quelle(s) réponse(s) concernant les EMIZ (Etat-Major Interministériel de Zone de Défense et de Sécurité) est ou sont correcte(s) ?
- A. L'EMIZ SUD est à Lyon
  - B. L'EMIZ SUD-OUEST est à Toulouse
  - C. L'EMIZ OUEST est à Brest
  - D. Aucune réponse ne convient
42. A quoi correspond la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 ?
- A. C'est la loi de la mise en œuvre de la Sécurité Civile
  - B. C'est la loi relative à la départementalisation des SDIS
  - C. C'est la loi de modernisation de la Sécurité Civile
  - D. Aucune réponse ne convient
43. Quelle(s) réponse(s) concernant le dispositif ORSEC est ou sont correcte(s) ?
- A. Il existe un dispositif ORSEC maritime sous la responsabilité du préfet Maritime
  - B. Il existe un dispositif ORSEC départemental sous la responsabilité du préfet du Département
  - C. Il existe un dispositif ORSEC régional sous la responsabilité du préfet de Région
  - D. Il existe un dispositif ORSEC national sous la responsabilité du ministre de l'intérieur

44. Dans le domaine de l'urgence sanitaire, quel(s) type(s) de plan(s) existe(nt) ?
- A. Le Plan Vert
  - B. Le Plan bleu
  - C. Le Plan blanc
  - D. Le Plan rouge
45. Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :
- A. La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile
  - B. La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours
  - C. La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement
  - D. Aucune réponse ne convient
46. Quelle(s) réponse(s) concernant l'État-Major de la Sécurité Civile est ou sont correcte(s) ?
- A. Il veille au bon fonctionnement de la C2IPAV (Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes)
  - B. Il gère le COGIC
  - C. Il veille au bon fonctionnement de la CIC (Cellule Interministérielle de Crise)
  - D. Aucune réponse ne convient
47. Une conférence nationale des services d'incendie et de secours est instituée auprès du ministre chargé de la sécurité civile, elle comprend :
- A. Un sénateur
  - B. Un député
  - C. Deux députés
  - D. Deux sénateurs
48. Quelle(s) réponse(s) concernant le Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM) est ou sont correcte(s) ?
- A. Il est établi sur proposition expresse du Président du Conseil régional
  - B. Il est révisé au plus tard tous les cinq ans
  - C. Il est établi sous l'autorité des préfets de départements et de zone de défense et de sécurité.
  - D. Il associe tous les acteurs territoriaux de la gestion des crises, publics et privés
49. Concernant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, il est placé sous l'autorité du représentant de l'État dans le département pour :
- A. La direction opérationnelle du service d'incendie et de secours et de son corps départemental de sapeurs-pompiers
  - B. La direction des actions de prévention relevant du service d'incendie et de secours
  - C. Le contrôle et la coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux
  - D. La mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie

50. Que signifie l'acronyme SGAMI ?

- A. Service de Gestion de l'Administration du Ministère de l'Intérieur
- B. Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur
- C. Système de Gestion de l'Alerte du Ministère de l'Intérieur
- D. Secrétariat de Gestion de l'Administration du Ministère de l'Intérieur

51. Concernant l'organisation d'un SIS, quelle(s) réponse(s) est ou sont correcte(s) ?

- A. Le service départemental d'incendie et de secours peut également comprendre une réserve citoyenne des services d'incendie et de secours
- B. Il est organisé en centres d'incendie et de secours et en services, qui peuvent être regroupés au sein de groupements et de sous-directions.
- C. Les services d'incendie et de secours sont placés pour emploi sous l'autorité du Directeur de la DGSCGC
- D. Aucune réponse ne convient

52. Concernant les zones de défense et de sécurité, quelle(s) réponse(s) est ou sont correcte(s) ?

- A. Elles élaborent des mesures militaires
- B. Elles administrent des moyens de la Police nationale
- C. Elles administrent des moyens de la Gendarmerie nationale
- D. Elles coordonnent les moyens de sécurité civile dans la zone

53. Quel(s) code(s) précise(nt) les modalités relatives à l'activité de sapeur-pompier volontaire ?

- A. Le Code Général des Collectivités Territoriales
- B. Le Code de la sécurité intérieure
- C. Le Code de la Fonction publique d'État
- D. Le Code de la Fonction publique Hospitalière

54. Quelle(s) réponse(s) concernant le conseil d'administration du SIS est ou sont correcte(s) ?

- A. Le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus
- B. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours participe au Conseil d'administration avec une voix délibérante
- C. Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers assiste, en outre, aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative
- D. Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire

55. Par combien de niveaux est matérialisé le plan VIGIPIRATE ?

- A. 2
- B. 3
- C. 4
- D. 5

56. Que peuvent apporter les services "COPERNICUS" ?

- A. Des informations géospatiales pour les acteurs de la gestion des sinistres naturels et des situations d'urgence
- B. Des services de gestion des urgences qui utilise la reconnaissance opérationnelle à l'aide de drones
- C. La mise à disposition d'hôpitaux de campagne projetables de la sécurité civile
- D. Aucune réponse ne convient

57. Parmi les effectifs de sapeurs-pompiers (SPP+SPV), les femmes représentent, selon les statistiques de la sécurité civile 2023 :

- A. Environ 21 % des sapeurs-pompiers civils
- B. Environ 14 % des sapeurs-pompiers civils
- C. Environ 9 % des sapeurs-pompiers civils
- D. Environ 6 % des sapeurs-pompiers civils

58. Il y a trois préfets maritimes en métropole. Le préfet maritime de la Méditerranée exerce depuis :

- A. Marseille
- B. Toulon
- C. Nice
- D. Menton

59. Quelle(s) réponse(s) concernant les missions de la Sécurité Civile est ou sont correcte(s) ?

- A. Elle a pour objet la prévention des risques de toute nature
- B. Elle a pour objet la protection, des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement
- C. Elle a pour objet l'information et alerte des populations
- D. Elle concourt à la protection générale des populations en lien avec la sécurité publique

60. Le Mécanisme de Protection Civile de l'Union (MPCU) a été activé en 2022 en Europe et dans le monde :

- A. Moins de 10 fois
- B. Entre 20 et 40 fois
- C. Entre 50 et 120 fois
- D. Plus de 150 fois



**CONCOURS EXTERNE  
DE LIEUTENANT DE 1<sup>e</sup> CLASSE  
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS  
SESSION 2024**

**ÉPREUVE DE QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

Questionnaire à choix multiples portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de la sécurité civile ainsi que sur des connaissances scientifiques et techniques relatives à la gestion des risques et de l'environnement.

Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances d'ordre institutionnel du candidat ainsi que ses connaissances théoriques utiles à l'exercice des missions confiées à un lieutenant de première classe de sapeurs-pompiers professionnels.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

**Verso**

***Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.***

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable (pas de feutre) sur votre grille de réponses dans le respect des consignes transmises.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon et/ou l'original du questionnaire ne seront pas corrigés.

**Ce sujet comprend 14 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.